

## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Considérant l'article D 511-1 du code rural et de la pêche maritime

Monsieur Christian DECERLE, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Etablissement public dont le siège est situé à 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE

Donne délégation à :

**M. Sylvain MARMIER**, Président du comité d'orientation "Economie" à l'effet de signer au nom du Président de la Chambre régionale d'agriculture et sous sa responsabilité :

- L'invitation et ordre du jour,
- Le compte rendu,

de toute réunion du comité d'orientation placé sous sa présidence.

Une copie de ce document sera systématiquement adressée au secrétariat de direction de la Chambre régionale en vue de sa diffusion aux Chambres départementales de la région.

Fait à Bretenière, le 25 mars 2019

Le Président de la Chambre régionale  
d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

Christian DECERLE

